

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2025

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10

Date de la convocation
17/04/2025

**PARTICIPATION
CANTINE DE
COULOMMIERS
LA TOUR**

Délibération n°16-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, CHARDON Francis, DAURON Régis, DRUAIS Joël, LANCELIN Aurélien, NEDELEC Frédéric, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Secrétaire de séance : M. DAURON Régis

Madame le Maire donne lecture du courrier du 24/02/2025 de M. le Maire de Coulommiers-la-Tour :

« le service public de cantine de Coulommiers-la-Tour accueille chaque une centaine d'enfants dont la moitié est domiciliée dans les communes voisines et scolarisée à l'école privée Saint Jean Baptiste.

Bien que ce service soit géré au plus juste, nous rencontrons des difficultés financières pour équilibrer son budget annuel. Aussi, nous sollicitons les communes de résidence de ces enfants afin qu'elles puissent apporter leur contribution.

Nous sommes conscients que les dépenses de cantine sont exclues de la répartition obligatoire des frais de fonctionnement entre commune d'accueil et commune de résidence mais rien ne s'oppose à un accord amiable et nous comptons sur votre compréhension. En effet, bien que le service public de cantine soit facultatif, nous tenons à pouvoir le maintenir aussi longtemps que possible.

Sur l'exercice 2024, le déficit du service de cantine s'élève à 12 781 €. Le nombre de repas servis pour l'ensemble des enfants qui résident hors commune est de 5151. Un éventuel accord de participation financière de votre part serait bien évidemment à formaliser par une délibération concordante et serait également complété par la conclusion d'une convention. »

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, les membres présents décident de signer une convention avec la commune de Coulommiers-la-Tour et de participer au déficit de cantine pour les enfants de Faye scolarisés sur la commune de Coulommiers-la-Tour.

Pour l'année 2025, la commune participera pour un montant de 202.29 € pour 211 repas servis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20250424-16-2025-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2025
Publication : 05/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme au registre

Le Maire, Annette GARNIER

